

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 9 novembre 2009

1. Plan d'épandage des boues - choix du bureau d'études

Suite à la consultation lancée auprès des bureaux d'études, Monsieur le Maire dresse le bilan des offres reçues:

Bureau d'études	Plan d'épandage	Suivi agronomique
TERRALYS	2 690 € HT	1 360.00
SEDE ENVIRONNEMENT	2 900. € HT	860.00
GENEOPOLIS	3 025 € HT	2 017.80

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du bureau d'études SEDE ENVIRONNEMENT.

2. Renouvellement de la convention ATESAT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) dont la convention prend fin le 31 décembre 2009 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

L'ATESAT prévoit deux types de prestations; une mission de base :

- aménagement et habitat
- ouvrages d'art
- voirie

et des missions complémentaires:

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière sur voie communale
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- assistance à la gestion du tableau de classement de voiries

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base et toutes les missions complémentaires.
- de donner autorisation au maire pour signer la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois.

3. Virement de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Scolaire dans le cadre du plan Ecole Numérique Rural a bénéficié d'une subvention de l'académie d'un montant de 9 000 euros.

A ce jour, un premier versement de 7 200 euros a été reçu par la commune, il est donc nécessaire de reverser cette somme au syndicat scolaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ce versement.

4. Subvention MOAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux, une subvention représentant 25% des cotisations versées par les adhérents:

Soit pour 2008, pour 1 adhérent: 140.77 €

Soit pour 2009, pour 1 adhérent: 147.24 €

5. Recensement de la population en 2010

M le Maire indique au Conseil Municipal que la population de Gournay sera recensée à partir du 21 janvier 2010. L'INSEE demande la nomination d'un coordinateur communal ainsi que deux agents recenseurs compte tenu de la présence de plus de 250 logements sur la commune et d'une population municipale dépassant 500 habitants.

Est nommée coordinateur communal: Mlle BERDON Virginie

Est nommée agent recenseur: Mlle PILLON Maryse

Un autre agent recenseur devra être nommé dans les meilleurs délais.

8. Questions diverses

- Les pompiers de la commune demandent que la Golf qui ne roule plus soit remise en vue de sa destruction. Le Conseil Municipal décide de remettre ce véhicule en vue de sa destruction et de le sortir de l'inventaire communal.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu par un habitant du village concernant la nécessité de laisser l'éclairage public allumer toute la nuit. Le débat est lancé.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'annulation de la réunion du PLU du mois de novembre.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de la canalisation Gaz traversant le marais de Gournay.

-Mme Beaudoin demande où en est le dossier d'acquisition des parcelles appartenant à INRA. Monsieur le Maire précise que les subventions ont été accordées mais qu'aucune certitude sur le prix n'est actuellement connue.